

Catalogue des frais

Version 01 août 2025

Clyde.

1. Frais supplémentaires

Les rémunérations supplémentaires dues pour les frais administratifs d'AMAG comprennent les éléments suivants:

1. Recherche d'adresse CHF 25.–
2. Rappel CHF 5 - 30.–
3. Rappel CHF 10 - 50.–
4. Poursuite: coûts externes effectifs de la poursuite
5. Récupération du véhicule en cas de violations du contrat: frais de récupération à hauteur des frais de récupération effectivement encourus, mais au minimum CHF 1000.–
6. Élimination de salissures importantes en général: en fonction du travail effectué
7. Élimination de salissures importantes du véhicule provoquées par des animaux: CHF 450.–
8. Élimination de résidus de fumée: CHF 450.–
9. Expert indépendant en cas de désaccord CHF 800.–
10. Annulation avant la première mensualité ou non-paiement de la première mensualité dans le délai imparti CHF 50.–
11. Annulation après la première mensualité avant la remise du véhicule CHF 500.–
12. Non-présentation à l'heure et au lieu de remise et de restitution convenus CHF 180.–
13. Changement anticipé de véhicule avant expiration de la durée minimale: règlement pour les gestes commerciaux de Clyde, max. CHF 1000.–
14. Traitement d'amendes CHF 25.–
15. Kilomètre supplémentaire à la fin de la durée avec Clyde Energy Benefit CHF 0.60 par kilomètre
16. Kilomètre supplémentaire à la fin de la durée sans Clyde Energy Benefit CHF 0.50 par kilomètre
17. Récupération à domicile après la fin de l'abonnement: CHF 150
18. Forfait de livraison (préparation et livraison du véhicule): CHF 290
19. Résiliation anticipée de l'abonnement avec durée résiduelle de 3 à 11 mois: 2 mensualités + CHF 300.– (frais administratifs)
20. Résiliation anticipée de l'abonnement avec durée résiduelle ≥ 12 mois: 3 mensualités + CHF 300.– (frais administratifs)

2. Règles relatives à la prise en charge des frais

1. Changement anticipé de véhicule avant expiration de la durée minimale: règlement pour les gestes commerciaux de Clyde, max. CHF 1000.–